



absence répétée d'un salarié,

Par **dolci**, le **09/05/2012** à **13:02**

Bonjour,

nous sommes depuis quelques temps confrontés à un problème avec un de nos salarié, en effet, il est très souvent absent, et pour des raisons plus que vagues à chaque fois. (au mois d'avril il n'a été présent que 2 semaines...)
cette semaine encore, il est absent depuis lundi(nous n'avons pas fait le pont du 7 mai, mais lui si et en plus il prend sa semaine...)
il arrive qu'il ait des arrêts de travail signés par son médecin, mais ce dernier est réputé pour distribuer les arrêts comme des bonbons.
j'ai lu sur internet qu'il est possible de lui faire passer une contre-visite médicale comment ça se passe ? est-ce bien légal ?

De plus, je voulais savoir si il est possible de lui envoyer un avertissement pour lui faire peur afin qu'il diminue la fréquence des arrêts, c'est un très bon salarié, mais dès qu'il doit aller sur un chantier qui ne lui plaît pas il est absent...

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **09/05/2012** à **13:10**

Bonjour,

Un contrôle médical initié par l'employeur n'est possible que s'il verse un complément de salaire par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale et ne peut être effectué que par un organisme avec médecin habilité...

Il peut sanctionner le salarié pour des absences injustifiées mais il peut aussi essayer de connaître encore mieux les raisons profondes qui poussent le salarié à un tel comportement et tenter de trouver des solutions...